

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 7

**Résolutions adoptées à la 994^e séance tenue
le 4 juillet 2006**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 30 août 2006

E-994-4.1 NOMINATION D'UN VICE-RECTEUR ADJOINT AUX AFFAIRES
PROFESSORALES

Le Comité exécutif nomme M. Luc Giroux, professeur titulaire au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, vice-recteur adjoint aux affaires professorales, à compter du 1^{er} septembre 2006 pour un mandat venant à échéance le 31 mai 2010.

E-994-4.2 NOMINATION D'UNE ADMINISTRATRICE EXERÇANT LES FONCTIONS DE
VICE-DOYENNE

Le Comité exécutif nomme Mme Chantal Pharand, professeure agrégée à la Faculté de pharmacie, administratrice exerçant les fonctions de vice-doyenne à ladite Faculté à compter du 1^{er} août 2006 et pour une période de six mois, soit jusqu'au 31 janvier 2007.

E-994-4.3 NOMINATION D'UN DIRECTEUR INTÉRIMAIRE

Le Comité exécutif nomme la personne dont le nom suit, conformément aux conditions décrites dans le document A-16/994^e/560 déposé aux archives.

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Département d'anthropologie

BERNIER, M. Bernard : directeur intérimaire à compter du 1^{er} juillet 2006 et jusqu'au 31 décembre 2006.
A-2329.31

E-994-4.4 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENT DE NOMINATIONS DE PROFESSEURS
ET DE CHERCHEURS

Le Comité exécutif procède aux nominations et au renouvellement de nominations de professeurs et de chercheurs dont les noms paraissent au document A-16/994^e/564 déposé aux archives:

E-994-4.5 DÉMISSION

Le Comité exécutif accepte la démission de la personne dont le nom paraît au document A-16/994^e/565 déposé aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 7

**Résolutions adoptées à la 994^e séance tenue
le 4 juillet 2006**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 30 août 2006

E-994-4.6 NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE

Le Comité exécutif nomme Mme Claudie Solar au Conseil de la Faculté de l'éducation permanente pour un deuxième mandat de trois ans échéant le 31 mai 2009.

E-994-4.7 NOMINATION DU DIRECTEUR DU GROUPE D'ÉTUDES DES PROTÉINES
MEMBRANAIRES

Le Comité exécutif nomme M. Jean-Yves Lapointe directeur du Groupe d'étude des protéines membranaires pour un deuxième mandat à compter du 1^{er} janvier 2006 et jusqu'au 31 mai 2009.

E-994-5.1 OCTROI DE GRADES SUPÉRIEURS

Le Comité exécutif décerne les grades supérieurs conformément aux documents de la série A-16/994^e/563 (A-16/994^e/563 et 563.1) déposés aux archives de l'Université, et aux dates mentionnées.

E-994-5.2 OCTROI DE PREMIERS GRADES

Le Comité exécutif décerne les premiers grades conformément aux documents de la série A-16/994^e/549 (série 549 à 549.14) déposés aux archives de l'Université, et aux dates mentionnées.

E-994-6 ENTENTE DE PRINCIPE INTERVENUE AVEC LE SEUM - 1244

Le Comité exécutif

1. entérine l'entente de principe selon le document A-16/994^e/567 déposé aux archives;
2. autorise le recteur, M. Luc Vinet, et le vice-recteur – Administration et finances, M. Claude Léger, à signer la convention collective en découlant.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 7

**Résolutions adoptées à la 994^e séance tenue
le 4 juillet 2006**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 30 août 2006

E-994-7 AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Comité exécutif accorde à M. Éric Filteau, adjoint au vice-recteur – Administration et finances, les mêmes autorisations dont bénéficiait M. Jacques Gravel.

E-994-8 HAUSSE DE LA TARIFICATION DES PERMIS DE STATIONNEMENT

Le Comité exécutif autorise la direction des Services auxiliaires à procéder à la hausse de la tarification des permis de stationnement à compter du 1^{er} septembre 2006, selon les catégories et pourcentages suivants :

Permis annuel catégorie A :	7% pour un coût de 873.00 \$
Permis annuel catégorie B :	7% pour un coût de 517.00 \$
Permis annuel catégorie C :	7% pour un coût de 471.00 \$
Permis quotidien jour :	9% pour un coût de 12.00 \$
Permis quotidien soir :	14% pour un coût de 8.00 \$

E-994-9 RÉGIME D'EMPRUNT AU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC POUR UN
EMPRUNT À LONG TERME

Il est résolu

1. QU'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 000 \$ soit contracté par la corporation sous réserve des autorisations requises du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport selon l'un des deux (2) modes suivants:

A) en accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la corporation et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes:

- a) de placer cet emprunt par voie d'une ou plusieurs émissions d'obligations;
- b) de négocier les modalités de l'emprunt;
- c) de désigner une société de fiducie, pour agir à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations, un conseiller juridique et un imprimeur;
- d) de négocier le coût de rétention des services de la société de fiducie, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés;

ou

B) en contractant cet emprunt auprès de Financement-Québec;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 7

**Résolutions adoptées à la 994^e séance tenue
le 4 juillet 2006**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 30 août 2006

2. QU'une demande soit faite au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'accorder, au nom du gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt;
3. QUE, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la corporation garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie pour le bénéfice des porteurs d'obligations;
4. QUE, dans la mesure où l'emprunt est contracté auprès de Financement-Québec, la corporation garantisse l'emprunt par une hypothèque mobilière sans dépossession consentie en faveur de Financement-Québec et portant sur la subvention précitée;
5. QUE n'importe lequel des officiers de la corporation, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la corporation, à signer tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie et à en donner bonne et valable quittance, à poser tous actes et à signer tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
6. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

E-994-10

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN GESTION DE LA SANTÉ (PARC) EN HAÏTI

Le Comité exécutif

1. approuve l'Accord de contribution tel qu'arrêté entre l'Université de Montréal et l'ACDI relatif à un projet d'appui au renforcement des capacités en gestion de la santé (PARC) en Haïti, selon le document A-16/994^o/553 déposé aux archives;
2. autorise le recteur, M. Luc Vinet, à signer ledit Accord de contribution.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 7

**Résolutions adoptées à la 994^e séance tenue
le 4 juillet 2006**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 30 août 2006

E-994-11 ENTENTE DE CESSION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE LA
TECHNOLOGIE INTITULÉE *RÉSUMÉ AUTOMATIQUE DE TEXTES JURIDIQUES*

Le Comité exécutif

1. approuve l'entente visant la cession des droits de propriété intellectuelle de la méthode intitulée « Résumé automatique de textes juridiques », selon le document A-16/994^e/554 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur - Recherche, M. Jacques Turgeon, et la secrétaire générale, Mme Francine Verrier, à signer ladite entente après qu'elle aura été visée par le Bureau des affaires juridiques.

E-994-12 INSCRIPTION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL AU PROGRAMME DES
MARCHANDISES CONTRÔLÉES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le Comité exécutif

1. autorise l'inscription de l'Université de Montréal au Programme des marchandises contrôlées du Canada, selon le document A-16/994^e/555 déposé aux archives;
2. désignera au fur et à mesure les personnes qui, si elles l'acceptent, pourront soumettre leur candidature à la Direction des marchandises contrôlées pour agir à titre de représentants désignés;
3. autorise le vice-recteur – Recherche, M. Jacques Turgeon, et la secrétaire générale, Mme Francine Verrier, à signer la demande d'inscription auprès du Programme des marchandises contrôlées du Canada après qu'elle aura été visée par le Bureau des affaires juridiques.

E-994-13 CONVENTION DE RECHERCHE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET
PHOSTECH LITHIUM INC. INTITULÉE *NOUVEAUX SELS IONIQUES*

Le Comité exécutif

1. approuve la Convention de recherche à intervenir avec Phostech Lithium inc., selon le document A-16/994^e/556 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur – Recherche, M. Jacques Turgeon, et la secrétaire générale, Mme Francine Verrier, à signer ladite convention après qu'elle aura été visée par le Bureau des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 7

**Résolutions adoptées à la 994^e séance tenue
le 4 juillet 2006**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 30 août 2006

E-994-14.1 CHANGEMENT DE NOM DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE
PLURIFACULTAIRE

Le Comité exécutif approuve le changement de nom du Comité d'éthique de la recherche plurifacultaire (CERPF) en Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche (CPÉR) et l'insertion de ce nouveau nom dans les documents officiels en remplacement de l'ancien, selon le document A-16/994^e/557 déposé aux archives.

E-994-14.2 NOMINATIONS DE MEMBRES

Le Comité exécutif nomme les personnes suivantes à différents comités d'éthique de la recherche :

1. Comité d'éthique de la recherche de la Faculté de médecine (CERFM) :

- Madame Yvette Lajeunesse, professeure adjointe de clinique, Faculté de médecine, à titre de présidente pour la période allant du 1^{er} mars 2006 au 31 mai 2009;
- Monsieur Claude Sicotte, professeur titulaire, Faculté de médecine, à titre de représentant des sciences de la santé publique, pour la période du 15 mai 2006 au 31 mai 2009.

2. Comité d'éthique de la recherche des sciences de la santé (CÉRSS) :

- Madame Elvire Vaucher, professeure agrégée, École d'optométrie, à titre de vice-présidente, pour la période allant du 1^{er} septembre 2006 au 31 mai 2007;
- Monsieur Sylvain Beausoleil, professeur, Collège Ahuntsic, à titre de vice-président intérimaire, pour la période allant du 1^{er} juin au 31 août 2006;
- Madame Élodie Petit, agente de recherche au Programme de bioéthique et au Centre de recherche en droit public, à titre de membre substitut spécialisé en éthique, pour la période allant du 4 juillet 2006 jusqu'au 31 mai 2009.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 7

**Résolutions adoptées à la 994^e séance tenue
le 4 juillet 2006**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 30 août 2006

3. Comité d'éthique de la recherche plurifacultaire (CPÉR)

- Madame Élodie Petit, agente de recherche au Programme de bioéthique et au Centre de recherche en droit public, à titre de membre substitut spécialisé en éthique, pour la période allant du 4 juillet 2006 jusqu'au 31 mai 2009.

E-994-14.3 RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AU
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

Le Comité exécutif confirme avoir pris connaissance des rapports annuels des comités d'éthique de la recherche et en informe le ministre de la Santé et des services sociaux, tout en soulignant l'ampleur des exigences du Ministère. La préparation de ces rapports est associée à des coûts importants de même que le coût de fonctionnement des comités évalués à 360 000 \$. Ces sommes sont financées par l'Université, sans que celle-ci ne reçoive le financement adéquat.

La secrétaire générale,
Francine Verrier